

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CMI mention Sciences de la vie et de la terre spécialité géologie des ressources et du développement durable** est composée comme suit :

Président :

- **Gilles CONESA**, Responsable de la formation

Membres :

- **Bruno ARFIB**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Anne RIBAUD**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Bertrand MARTIN-GARIN**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Murielle SCHMITT**, Responsable du Portail
- **Philippe LEONIDE**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Danielle SLOMBERG**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille,



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CMI mention Sciences de la vie spécialité immunologie** est composée comme suit :

Présidente :

- **Paula MICHEA-VELOSO**, Responsable de la formation

Membres :

- **Frédérique FORQUET**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Béatrice ROGIER**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Murielle SCHMITT**, Responsable du Portail

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CMI mention Sciences de la vie et de la terre spécialité ingénierie environnementale** est composée comme suit :

Président :

- **Jean-Luc BOUDENNE**, Responsable de la formation

Membres :

- **Pierre DOUMENO**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Fabien ROBERT-PEILLARD**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Laurent CAVALLI**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Stéphanie ROSSIGNOL**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Frédéric THERAULAZ**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Bruno COULOMB**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Pascal WONG-WAH-CHUNG**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Murielle SCHMITT**, Responsable du Portail

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CUPGE Agro-Veto**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Anne-Charlotte MARSOLLIER**, Responsable de la formation

Membres :

- **Estelle RENAUD**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Jean-François MAUFFREY**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Murielle SCHMITT**, Responsable du Portail

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

2026_5_AC_CEV_FS_Double_Licence_Mathematiques_Informatique

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Double licence Mathématiques-informatique**, est composée comme suit :

Président :

- **David KOHEL**, Responsable de la formation

Membres :

- **Yves LAFONT**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Benjamin MONMEGE**, Responsable du Portail
- **Pierre-Alain REYNIER**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

2026_6_AC_CEV_FS_DU_Optique

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **DU OPTIQUE (Formation initiale et en apprentissage)**, est composée comme suit :

Président :

- **Christophe GUICHET**, Responsable de la formation

Membres :

- **Roland REDON**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Eric LAZARIDES**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **LICENCE MIASHS et la LICENCE MIASHS accès santé**, est composée comme suit :

Présidente :

- **BROGLIO Annie**, Responsable de la mention

Membres :

- **JACQUE Marie**, Responsable de la mention
- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **STAHN Hubert**, Responsable Parcours
- **Nadia CREIGNOU**, Responsable L2

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **LICENCE MPCI**, est composée comme suit :

Président :

- **Marc GEORGELIN**, Membre équipe pédagogique

Membres :

- **Frédéric PALESI**, Responsable année L1
- **Philippe MARSAL**, Membre équipe pédagogique
- **Julia CHARRIER**, Membre équipe pédagogique
- **Julien DESCHAMPS**, Responsable mention
- **Anouk SIRI**, Responsable année L2

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **LICENCE Sciences et Humanités**, est composée comme suit :

Président :

- **Pascal CARLIER**, Responsable recrutement *Parcoursup*

Membres :

- **Julien BERNARD**, Responsable promotion 2026
- **Anne-Marie DARE**, Responsable promotion 2025
- **Geneviève DRAGON**, Responsable promotion 2024
- **Myriam QUATRINI**, Responsable de la mention

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **licence LP Immunologie et biotechnologie**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Myriam BARATIN**, Responsable de la formation

Membres :

- **Nicolas BERTRAND**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Audrey ROMANO**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Octavia ANTONOFF**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence chimie du PORTAIL CURIE et Licence chimie du PORTAIL CURIE accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable EADS
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail – A distance
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Responsable Portail - site SAINT-JEROME

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université

2026_12_AC_CEV_FS_Licence_Physique__Portail_Curie_Licence_Physique_Portail_Curie_acc
es_sante

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique du PORTAIL CURIE et Licence physique du PORTAIL CURIE accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable EADS
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail – A distance
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Responsable Portail - site SAINT-JEROME

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

2026_13_AC_CEV_FS_Licence_SPI_Portail_Curie_Lience_SPI_Portail_Curie_acces_sante

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence sciences pour l'ingénieur du PORTAIL CURIE et Licence sciences pour l'ingénieur du PORTAIL CURIE accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable EADS
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail – A distance
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Responsable Portail - site SAINT-JEROME

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique, chimie du PORTAIL CURIE enseignement en présentiel et Licence physique, chimie du PORTAIL CURIE accès santé, tout site confondu** est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Nicolas PRCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable EADS
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail – A distance
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Responsable Portail - site SAINT-JEROME

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

2026_15_AC_CEV_FS_Licence_Physique_Portail_Descartes_Licence_Physique_Portail_Descartes
_accés_santé

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique du PORTAIL DESCARTES et Licence physique du PORTAIL DESCARTES accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Geneviève DRAGON**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
- **Amélie FERRE**, Responsable L1 en 2 ans site de LUMINY
- **Luisa PAOLUZZI**, Responsable Portail – A distance

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence mécanique du PORTAIL DESCARTES, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Nicolas PRCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Geneviève DRAGON**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
- **Amélie FERRE**, Responsable L1 en 2 ans site de LUMINY
- **Luisa PAOLUZZI**, Responsable Portail – A distance

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

2026_17_AC_CEV_FS_Licence_Mathematique_Portail_1_Descartes_Presentiel_
Licence_Mathematique_Portail_1_Descartes_accès_santé

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence mathématiques du PORTAIL 1 DESCARTES enseignement en présentiel et Licence mathématiques du PORTAIL 1 DESCARTES accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Geneviève DRAGON**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
- **Amélie FERRE**, Responsable L1 en 2 ans site de LUMINY
- **Luisa PAOLUZZI**, Responsable Portail – A distance

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

2026_18_AC_CEV_FS_Licence_Informatique_Portail_Descartes_Presentiel_Licence_Informatique_Portail_Descartes_acces_sante

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence informatique du PORTAIL DESCARTES enseignement en présentiel et Licence informatique du PORTAIL DESCARTES accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Geneviève DRAGON**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
- **Amélie FERRE**, Responsable L1 en 2 ans site de LUMINY
- **Luisa PAOLUZZI**, Responsable Portail – A distance

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence Chimie du PORTAIL PASTEUR et Licence chimie du PORTAIL PASTEUR accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Murielle SCHMITT**, responsable du Portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail – A distance
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Marie-Pierre VALIGNAT**, Représentante AMNS
- **Anne ABYQUE**, Responsable site d'AIX
- **Mélanie BARONI**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence sciences sanitaires et sociales du PORTAIL PASTEUR et Licence sciences sanitaires et sociales du PORTAIL PASTEUR accès santé**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Murielle SCHMITT**, responsable du Portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail – A distance
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Marie-Pierre VALIGNAT**, Représentante AMNS
- **Anne ABYQUE**, Responsable site d'AIX
- **Mélanie BARONI**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence Sciences de la vie du PORTAIL PASTEUR enseignement en présentiel et Licence Sciences de la vie du PORTAIL PASTEUR accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Murielle SCHMITT**, responsable du Portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail – A distance
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Marie-Pierre VALIGNAT**, Représentante AMNS
- **Anne ABYQUE**, Responsable site d'AIX
- **Mélanie BARONI**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence sciences de la vie et de la Terre du PORTAIL PASTEUR, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Murielle SCHMITT**, responsable du Portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail – A distance
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Marie-Pierre VALIGNAT**, Représentante AMNS
- **Anne ABYQUE**, Responsable site d'AIX
- **Mélanie BARONI**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique, chimie enseignement à distance** est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable EADS
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail – A distance
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Responsable Portail - site SAINT-JEROME

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence informatique enseignement à distance**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Geneviève DRAGON**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
- **Amélie FERRE**, Responsable L1 en 2 ans site de LUMINY
- **Luisa PAOLUZZI**, Responsable Portail – A distance

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université

2026_25_AC_CEV_FS_Licence_Mathematiques_Distanciel

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence Mathématiques enseignement à distance** est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Nicolas PRCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Geneviève DRAGON**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
- **Amélie FERRE**, Responsable L1 en 2 ans site de LUMINY
- **Luisa PAOLUZZI**, Responsable Portail – A distance

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence Sciences de la vie enseignement à distance**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Murielle SCHMITT**, responsable du Portail

Membres :

- **Nicolas PROCOVIC**, Vice-doyen formation délégué aux licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail – A distance
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Marie-Pierre VALIGNAT**, Représentante AMNS
- **Anne ABYQUE**, Responsable site d'AIX
- **Mélanie BARONI**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Eric BERTON
20/03/2026 10:50

Président d'Aix-Marseille Université